

R. Par. 17. Av. 1663,

A Cosang ce 4. de Avril 1663.

Monsieur

La pluie m'ayant arreesté icy, où l'esperois venue hier matin, et  
donc Tausis resolu d'aller coucher chez moy, Je ne pourray pas  
avoir l'honneur de vous escrire si amplement comme j'aurois fait  
pour ne pouvoir pas savoir ce qui se sera fait hier, tout ce  
que je vous puis dire est qu'en suite de ceste ordonnance du  
Roy du 28. de fevrier, Monsieur des Aulx, voyant que le ch<sup>eu</sup>  
menacoit d'emprisonner ceux de nos habitans qui font les affaires  
de la ferme a envoié depuis auant hier un nouveau Procureur  
lequel ne expose, n'estant qu'un barde de sel, et presque illitère;  
mais Il a ordre de ne rien faire qu'avec les Auis de M<sup>r</sup>. de Beclardes  
Adarsat, et avec les miens, Il a apporté une sommation signée par  
M<sup>r</sup>. des Aulx, qui est faite à M<sup>r</sup>. de Beauregard pour decteur & Il  
se veut tenir au non de la susd. ordonn. et s'Il veut consentir  
que M<sup>r</sup>. Les fermiers demeurent saisis des revoc<sup>t</sup> dont en susd.  
ordonnance. Jusques à ce qu'autrement en soit ordonné; et moyennant  
ce de ne leur plus <sup>donner</sup> aucun trouble ou empeschement, autrement  
Il protestent contre luy de toute qu'elle peuvent & doivent, comme  
vous verrez par la copie de cete sommation que je vous enverray de  
qu'elle aura esté signifiée, Je l'ay faite remettre à L'huysier

en faire une présentation de Mr de Bourgoing dont on a des ordonnances parce que les  
ou l'honneur de vous en avoir eue autre fois à fond, que vous avez eue tous les papiers  
reçus pour cela, et qu'on ne s'en est pas servi. Je n'ai pas de quoi s'en servir  
dans le brief de Mr de Bourgoing, et je n'ai pas de quoi s'en servir  
après de Monsieur de Bourgoing, mais de ce que je n'ai pas de quoi s'en servir  
reçus

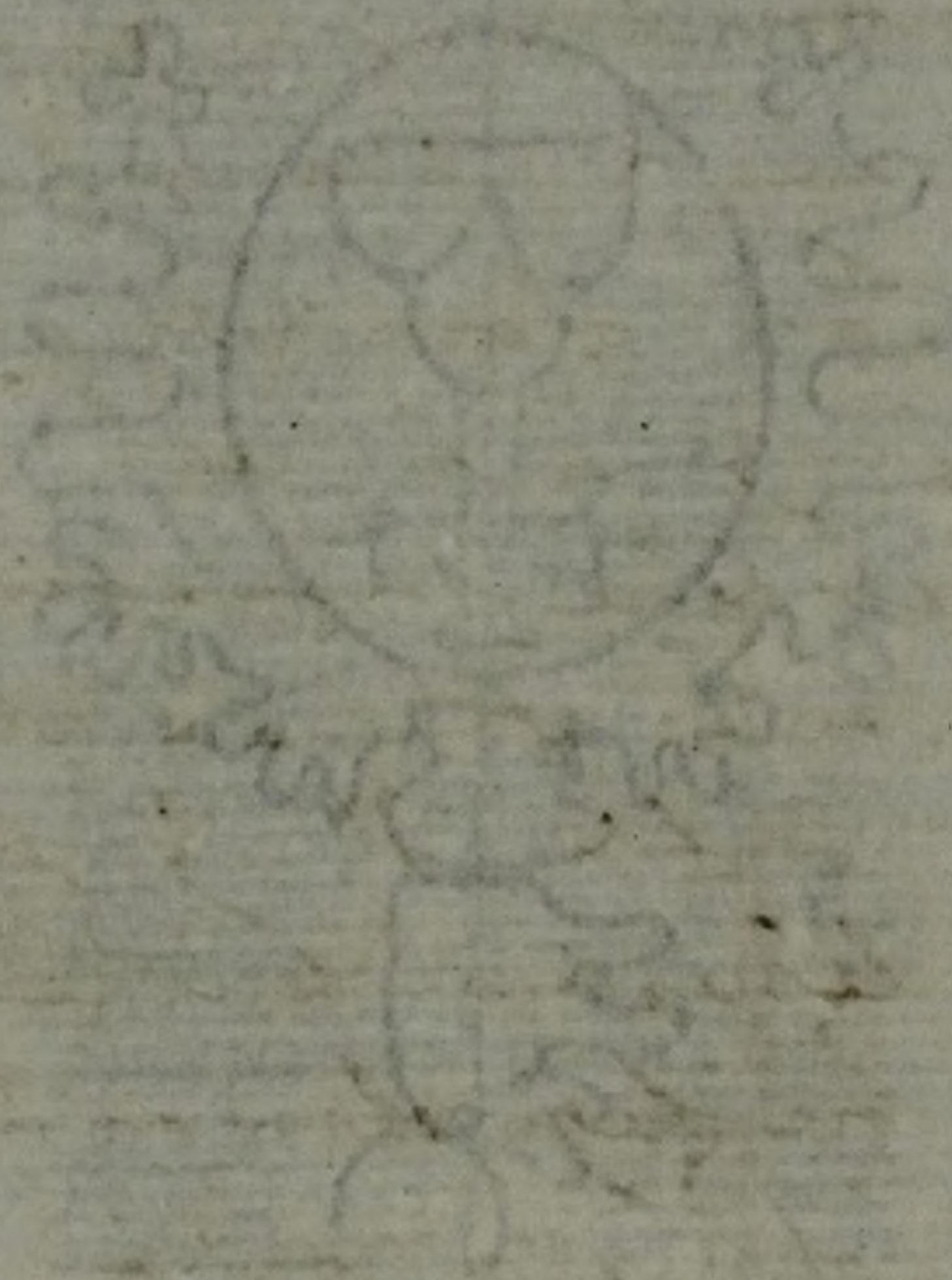
Public de vous dire qu'on nous a dit que vous  
La prison de Mr de Bourgoing est à la fin de  
en partie, et que si nous ne faisons pas promptement  
représentation nous n'aurons pas de quoi s'en servir  
ou quinze jours pour nous en servir, et en nous  
après à Mr de Bourgoing, et nous n'aurons pas de quoi s'en servir  
de votre part, et de votre part, et de votre part, et de votre part  
de Bourgoing

Monsieur

Je suis très humble et très obéissant  
serviteur

Albion

Basset qui nous est affidé qui doit leuoir faire l'Intimation  
hier au<sup>t</sup> 1.<sup>r</sup> de Beauregard absent, en domicile, et en la personne  
des<sup>r</sup> franquet son Procureur fondé; et après que les trois Jours  
pour répondre seront écoulés, ce Procureur fera faire  
commandement à tous les débiteurs de payer, et à refus de le  
faire Il les y contraindra par exécutions. A quoy Je ne vois  
pas que le chateau veuille plus s'y opposer, quand Il verra  
l'offre faite par les fermiers, qui est conforme aux Intentions  
de S. M<sup>te</sup>. J'auray l'honneur de vous Informer exactement de  
toutes choses, La mesme sommation doit estre signifiée a M<sup>r</sup>. de  
Beauregard en personne dans la cour de monsieur le Prince de  
Conty oï Il est, Enfin Il n'y sera rien oublié, à tout le moins  
Je n'oublieray pas de respirer toutes ce que Je dois, Je crains que  
M<sup>r</sup>. de Beauregard ne fasse demander caution aux fermiers dans  
l'Etat, ce qu'ils auroyent peine de trouver, attendu que la  
somme est assez considerable, et qu'on hasarderoit de se  
mettre en peine, peut estre que les choses n'en viendront pas là  
mais comme Il faut tout prévoir Je suis bien aysé de vous le  
dire à bonne heure, afin que si vous devez que ce soit rendre  
service à S. A. que d'estre caution pour ces messieurs, pour leur  
donner plus de moyen de payer paisiblement de leur ferme, Il  
vous plaise de me le faire savoir, car Je m'offrirais à l'un  
si vous me l'ordonnez, pour caution, et en cas que M<sup>r</sup>. de Beauregard  
ne me veulut pas croire sçavoirs, M<sup>r</sup>. Sauzin se seroit aussy  
à moy, Enfin Il n'y a rien que Je ne sois en estat de faire  
pour l'Intérêt de Monseigneur nostre Prince.  
Je ne vous ay pas fait remarquer tout ce qui se pourroit répondre



Monsieur de Dughlihem chef de  
Conseil de S. A. et son Deputé en son  
France & Paris

A Monsieur

